

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL457

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 19, après le mot :

« à »,

insérer le mot :

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.